



ACADÉMIE
DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Prévenir, Repérer, Agir contre le cybersexisme

Comment lutter contre les stéréotypes de genre

Semaine académique de l'égalité Filles / Garçons

8 mars 2021

Régine Fontaine, référente académique harcèlement – Académie de Toulouse

Benjamin Moliniez, chargé de mission au Pôle Civique et EAVR - Académie de Toulouse



L'impact du numérique sur la vie des jeunes

- Un contexte sanitaire inédit
- Beaucoup de jeunes utilisateurs d'Internet, pensent pour une très grande majorité, que leur quotidien tourne autour de « deux vies »:
 - Une vie dite « réelle » dans laquelle, ils se considèrent comme des « citoyens » normaux, régis par des règles, une loi et des droits et devoirs.
 - Une seconde, dite « virtuelle », dans laquelle, la prise en compte des conséquences réelles n'est pas du tout effective. Pour eux, il n'est pas anormal d'être coupables d'infractions, qu'ils ne se permettraient pas dans leur vie dite « réelle ». Par exemple, l'usurpation d'identité (*mentir sur sa date de naissance, utiliser une fausse identité etc...*), les injures (souvent aggravées), ou encore la diffamation, les menaces, sont des actes trop souvent banalisés.

Extraits de faits établissements Académie de Toulouse

- Un élève de 5^{ème} a publié sur SNAPCHAT une photo d'une camarade en train de ramasser un stylo avec le commentaire suivant « ma femme de ménage préférée ».
- Une élève est harcelée depuis quelques temps par les réseaux sociaux. Elle ne vient plus en cours les jours où elle n'a pas le courage d'affronter cette hostilité.
- Un parent d'élève nous signale des photos et des messages inquiétants circulant sur le compte Instagram de sa fille impliquant plusieurs élèves du collège avec captures d'écran à l'appui.

Une réflexion sur les injonctions différenciées filles / garçons



Le cybersexisme en chiffres

13%

Des filles sont victimes de rumeurs sur les réseaux sociaux contre 6% de garçons

20%

Des filles sont victimes d'insultes sur leur apparence physique contre 13% des garçons

4%

Des filles contre 1,3% des garçons ont été victimes de diffusion de photos intimes sans leur accord, par exemple dans le cadre d'une rupture amoureuse ou amicale

Définition du sexisme sur Internet : Le Cybersexisme

- Le sexisme instaure une hiérarchie entre les sexes et perpétue un système de domination masculine
- Le terme « cybersexisme » désigne les comportements et propos sexistes sur les outils numériques: Internet, réseaux sociaux, SMS , MMS reposant sur les stéréotypes F et H, sur des injonctions concernant la sexualité, la manière de s'habiller, l'apparence physique ou le comportement
- L'injonction à la virilité : les G sont valorisés par la mise en scène de leurs expériences amoureuses et sexuelles. Les G homosexuels sont touchés par le cybersexisme : leur comportement sexuel n'étant pas jugé « conforme » aux normes sociales dominantes de la masculinité

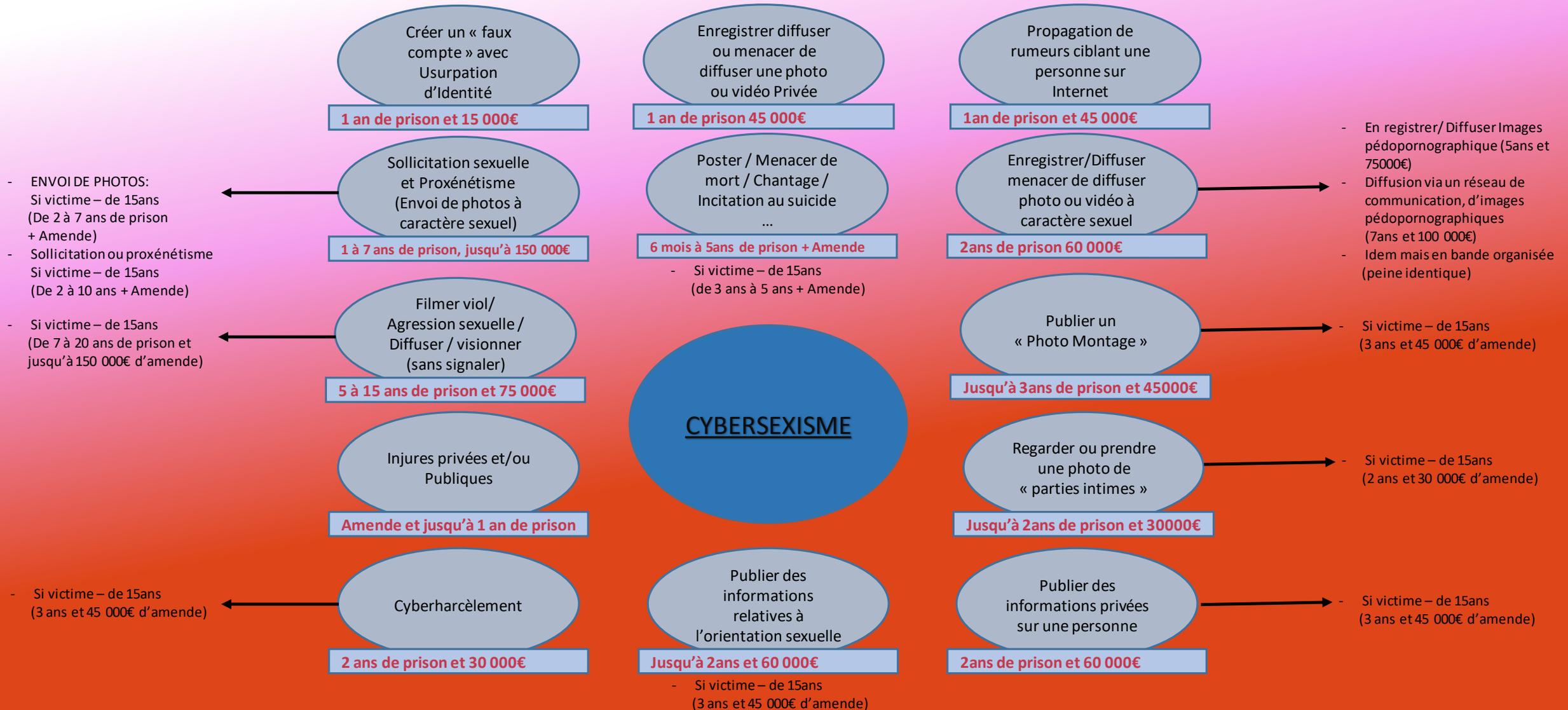
Les formes du Cybersexisme

- Être la cible d'insultes sur son corps ou de rumeurs sur sa vie amoureuse sur les réseaux sociaux (Instagram, Snapchat, Facebook...)
- Recevoir des messages à caractère sexuel qui mettent mal à l'aise
- Être victime d'une usurpation d'identité pour la création d'un faux compte dans le but d'humilier
- Être victime de diffusion (ou menace) de photos ou de vidéos intimes, sans consentement, Les productions sont souvent accompagnées de commentaires humiliants et blessants
- [Vidéo « Ils l'ont pas respectée »](#). Vidéo Campagne Nationale NAH 2018/2019 – « une photo c'est perso, la partager c'est harceler! »

Le cadre légal sécurise la vie de l'école et de l'établissement

- **Injures et diffamation** : Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de presse
- **Atteinte à la vie privée** « chacun a droit au respect de sa vie privée » : Art.9 du Code civil
- **Usurpation d'identité sur Internet** : Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure
- **Harcèlement et cyberharcèlement** : Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les F et les H
- **Cyberviolences à caractère sexuel** : Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique Art 226-2-1 du Code pénal qui concerne les cyberviolences à caractère sexuel
- **Le droit au déréférencement** : Qui peut l'exercer ? Comment ? Quelles sont ses limites ? Que faire en cas de refus ? Quand s'adresser à la CNIL (**Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés**) ?

Que dit la Loi face au Cybersexisme?



(Ré)Agir contre le cybersexisme : Quelques recommandations

- Ecouter et orienter les victimes vers les [services compétents](#) en évitant de les culpabiliser
- Responsabiliser les agresseurs-euses afin de briser l'impunité qui encourage ces agissements
- Mener des actions de prévention auprès des élèves sur l'usage responsable des réseaux sociaux en intégrant le cybersexisme et l'égalité F/G
- Sensibiliser les personnels au repérage des [signaux](#) de mal être chez les élèves ainsi qu'au [protocole](#) de prise en charge des situations de harcèlement et cyberviolences
- Permettre aux élèves de jouer un rôle dans les actions de prévention
- Encourager les débats en classe sur les questions d'égalité et de positions sociales, de comportements genrés
- Utiliser [les ressources ministérielles](#) proposées pour tous les professionnels, qui travaillent au contact d'élèves.

Accompagner une situation de cybersexisme selon le protocole NAH

➤ Avec la victime :

Entretien et lien avec la famille pour la mise en place d'une mesure de protection. Accompagnement dans les démarches liées à l'effacement des fichiers et traces numériques portant atteinte à son intégrité et dignité en renvoyant vers le dispositif Net Ecoute (0800 200 000) et en évoquant la possibilité de déposer plainte

➤ Avec le-s auteur-s :

Entretien et lien avec les familles pour informer des conséquences de l'acte (procédure disciplinaire, dépôt de plainte éventuels) et orienter vers un accompagnement psychologique

➤ Auprès de l'ensemble des élèves et des personnels :

Actions de sensibilisation sur les cyberviolences, les valeurs de la république, le bien vivre ensemble.

Je suis victime ou témoin de cybersexisme, que faire ?

- Bloquer l'utilisateur
- Conserver des preuves avec des captures d'écran
- Paramétrer les accès
- Ne pas partager ou relayer des contenus sexistes même pour les dénoncer
- Prévenir la victime si vous êtes témoin sans porter de jugement face au contenu
- Adopter une attitude bienveillante à l'égard de la victime sans la culpabiliser
- Ne pas hésiter à contacter les autorités compétentes (police, parquet etc...)
- [FAQ](#)

Les dispositifs (de signalement et d'informations)



MERCI DE VOTRE ATTENTION

regine.fontaine1@ac-toulouse.fr

benjamin.moliniez@ac-toulouse.fr